



Le Saint-Siège

*Discours au premier Ambassadeur du SWAZILAND,
S.E.M. Mpumelelo Joseph Ndumiso HLOPHE**

28 octobre 1993

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Cette occasion me permet de vous souhaiter, M. le premier Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Swaziland près le Saint-Siège, une cordiale bienvenue au Vatican. J'ai, en particulier, un grand plaisir à recevoir vos Lettres de Créance de la part de Sa Majesté le Roi Mewati III, et je suis reconnaissant pour les paroles prononcées par votre souverain lorsqu'il reçut cette année le Nonce apostolique. J'ai confiance dans le fait que cet échange de représentants permanents renforcera les liens d'amitié qui existent déjà entre le Siège apostolique et le Swaziland, et qu'il nous aidera à travailler ensemble pour le bien-être des peuples du Sud de l'Afrique. Je me rappelle avec acuité ma rencontre avec le Roi au cours de ma Visite pastorale dans votre nation il y a cinq ans, lorsque le bien-aimé peuple swazi me reçut avec une grande chaleur et une grande hospitalité. Je vous prie de transmettre à sa Majesté, ainsi qu'à la Reine-Mère, mes sentiments d'estime et de respect.

Au cours des dernières décennies, lorsqu'un grand nombre de nations en Afrique affirmaient leur détermination à améliorer le sort de leurs citoyens et à prendre la place qui leur revenait au sein de la Communauté internationale, ce continent semblait sur le point d'atteindre de nouveaux niveaux de développement. Toutefois, ce processus ne fut pas toujours couronné de succès et ne produisit pas partout les bons résultats auxquels aspiraient les peuples. Au point qu'au début de l'année, dans mes propos au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, j'exprimai un souci particulier quant aux manières dont les deux grandes menaces pour le développement - guerre et pauvreté - se développent en Afrique (cf. Discours au Corps diplomatique, 16 janvier 1993, n. 2).

2. Face à des situations de conflit armé, je ne peux faire à moins que de presser toutes les parties à déposer les armes et à recourir au dialogue, de façon à résoudre les différends sur la base des

normes de la véritable justice et du respect des droits humains. En ce qui concerne la dégradation de la situation matérielle des hommes, l'Église est un avocat des pauvres devant le monde, une voix qui appelle en leur nom aux consciences des croyants de toutes les confessions et à toutes les personnes de bonne volonté. Dans le concert international, elle veut encourager les efforts qui visent à assurer qu'une part convenable des vastes ressources technologiques et matérielles de l'humanité soit destinée à des programmes de développement authentique. Sans l'aide de la communauté mondiale, il y a un trop réel danger que les mouvements pour la démocratie et le renouveau politique en Afrique ne s'épanouissent pas totalement. Sans développement, l'humanité ne sera jamais libre de la menace de la violence, car l'énorme masse de personnes qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté - avec des secteurs entiers de la population qui se trouvent souvent aux limites d'une vie civilisée dans leur propre pays - «ne constitue pas seulement une offense à la dignité humaine: elle représente aussi une menace indubitable pour la paix » (Message pour la journée mondiale de la Paix 1993, n. 3).

Lorsque j'étais au Swaziland, j'ai été heureux de constater les efforts faits « afin d'assurer l'harmonie raciale, la liberté religieuse, le bien-être social et l'hospitalité accordée aux réfugiés », signes d'un ordre civil sain (homélie, Mbabane, 16 septembre 1988, n. 8). Le progrès continu dans la vie d'une nation demande un modèle de développement qui soit adapté à son histoire et à ses caractéristiques particulières. La promotion d'un peuple doit défendre et soutenir les nobles valeurs et éléments de sa manière de vivre traditionnelle. Dans votre propre pays, comme dans bien d'autres parties de l'Afrique, le profond sens de solidarité, particulièrement chez les membres de la famille, et les structures sociales qui placent les relations humaines au-dessus des gains économiques, ne doivent pas se perdre dans des tentatives de réalisation d'un niveau plus élevé de prospérité matérielle. Cette sorte de claire reconnaissance de la valeur de l'individu, ainsi qu'une juste appréciation de la place de la personne dans la communauté et de son indispensable contribution à celle-ci, devrait avoir comme conséquence logique le respect des droits de chaque personne dans la société (cf. Pape Paul VI, *Africae Terrarum*, 1967. nn. 10-13).

3. Les catholiques swazi, bien que ne constituant qu'une petite minorité à l'intérieur du Royaume, sont fermement engagés dans la coopération avec leurs concitoyens pour la construction de la nation. En particulier, sous la direction de leurs évêques et prêtres, les fidèles laïcs sont appelés à porter témoignage avant tout de la sacralité de la vie et du mariage, et à montrer par la parole et par l'exemple que le sanctuaire de la maison doit toujours être protégé, de façon à ce que la famille - unité de base de la société - puisse remplir ses fonctions éducatives, humanisantes et sociales. L'Église compte sur la garantie légale de la liberté religieuse pour pouvoir poursuivre avec zèle, au Swaziland, sa mission d'amener les hommes à adorer Dieu «en esprit et vérité» (Jn 4, 23) et à exprimer la compassion du Christ dans les œuvres d'éducation, de santé, et dans les autres formes de service.

J'offre mes meilleurs vœux à Votre Excellence au commencement de votre mission au nom de votre Roi et de votre pays. Je vous assure que vous recevrez une totale coopération de la part

des différents dicastères du Saint-Siège dans l'accomplissement de vos hautes responsabilités. Sur sa Majesté le Roi Mswati III et sur tous les citoyens du Swaziland, j'invoque une abondance de Bénédiction divine de paix et de bien-être.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n°45 p.5.*

© Copyright 1993 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana